Document d'informations Clés
SLGP Income Euro Selection - Part P

SwissLife Gestion Privée

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit	**SLGP Income Euro Selection – part P – ISIN FR0010363648**
Nom de l'initiateur du produit	SWISS LIFE GESTION PRIVEE
Contact	Appelez-le +33 (01) 53.29.14.14 pour de plus amples informations
Site internet	www.banqueprivee.swisslife.fr
Autorité compétente	L'Autorité des Marchés Financiers est chargée du contrôle de SwissLife Gestion Privée en ce qui concerne ce document d'informations clés. SwissLife Gestion Privée est agréée en France sous le n° GP00038 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés	29 avril 2026

Avertissement

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type de produit	Ce FCP est un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) relevant de la Directive européenne UCITS V géré par SLGP, société de gestion agréée par l'AMF.
Durée	Le FCP a été créé le 22 octobre 2006 pour une durée de 99 ans. Aussi bien la Société de Gestion du Fonds que la banque dépositaire peuvent provoquer la dissolution du Fonds selon les modalités énoncées dans le règlement du Fonds.
Objectifs	L'objectif de gestion du FCP est de se positionner sur des obligations internationales émises en euro afin d'exploiter le couple rendement/risque particulier des obligations et ainsi faire bénéficier l'investisseur du rendement courant sur la durée de placement recommandée de 3 ans. Il est essentiellement exposé aux produits de taux à travers les titres de créances négociables et obligations à taux fixe et à taux flottant émises en euro par des organismes publics, parapublics ou privés offrant un risque de signature limité. La gestion est active et a pour objectif, au-delà de la détention d'instruments à marge offrant un bon couple rendement/risque, de céder des titres en gain avant leur échéance. La performance provient en effet du rendement courant du portefeuille mais aussi des plus- values dégagées sur celui-ci à l'occasion d'arbitrages effectués, pour des durées différentes ou pour de nouveaux émetteurs, tout en conservant le profil de risque. Le gérant, selon ses anticipations d'évolution de la courbe des taux et du niveau absolu de ceux-ci pourra investir sur des taux flottants ou sur des taux fixes. Il choisira, selon le scénario d'évolution qu'il prévoit, la sensibilité dans la fourchette de -2 à +6 qui lui paraîtra être la plus à même de mener à la réalisation de l'objectif de gestion. Les émetteurs des obligations privées sont sélectionnés et diversifiés selon les analyses des données quantitatives (chiffres d'affaires, endettement...) ou qualitatives (notation, qualités du management) faites par la société de gestion. Le gérant peut investir en obligations convertibles dans la limite de 15 % du total de l'actif net du fonds, selon un profil taux, mixte ou/et action. L'exposition globale au risque action sera limitée à 8% maximum de l'actif net via des titres en direct (actions, delta des obligations convertibles...), OPCVM ou FIA. Le gérant peut investir jusqu'à 100% en instruments de taux, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques, libellées en euro, de notation « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation. Le gérant peut investir en obligations spéculatives dans la limite de 50% du total de l'actif net du fonds (titres dont la notation est inférieure à BBB- selon Standard & Poor's ou les titres considérés d'une qualité équivalente selon l'analyse effectuée par la Société de gestion). Il pourra s'agir de titres émis dans les pays développés mais également dans les pays émergents. Concernant les obligations perpétuelles hybrides et Cocos, la notation retenue sera la notation de l'émetteur. Le fonds s'autorise à investir dans des Coco Bonds (Contingent Convertibles) dans la limite maximale de 10% de son actif net. Le FCP pourra être exposé sur les pays émergents dans la limite de 25% maximum de l'actif net. En outre, le Fonds peut utiliser des instruments dérivés dans le but de couvrir, et/ou exposer le portefeuille sur les risques de taux, le risque action et le risque de crédit. Il peut investir en parts ou actions d'autres OPCVM (dont UCITS ETF) ou FIA de toutes classifications jusqu'à 10% maximum de son actif.
Indicateur de référence	80% * FTSE Euro Broad Investment-Grade Bond (EuroBig) + 20% * FTSE Euro High Yield Bond, coupons réinvestis.
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation totale
Faculté de rachat	Les demandes de souscription et de rachat sont reçues à tout moment par le dépositaire et sont centralisées chaque jour de Bourse ouvré à Paris avant 10h30 auprès du dépositaire. La valorisation est quotidienne.
Investisseurs de détail visés	Les investisseurs potentiels sont conscients des risques inhérents à la détention de ce type de produit et disposent d'un horizon de placement correspondant à sa durée de placement recommandée. Ainsi, l'OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.
Dépositaire	SWISS LIFE BANQUE PRIVEE

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit pendant 3 ans.

Avertissement : Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant cette échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque (SRI) permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.
Nous avons classé le produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés financiers, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques matériellement pertinents et non pris en compte dans l'indicateur :
Risque de liquidité,
Risque de contrepartie,
Risque de change.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

SCENARIOS DE PERFORMANCE (montants exprimés en Euros) :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période d'investissement recommandée : 3 ans **Investissement de 10 000 €**		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous sortez après 3 ans** (Période de détention recommandée)
Scénarios			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* Rendement annuel moyen	7 700 € - 23,04 %	7 760 € -8,10 %
Défavorable[1]	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* Rendement annuel moyen	7 700 € -23,04 %	7 920 € -7,48 %
Intermédiaire[2]	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* Rendement annuel moyen	10 340 € +3,44 %	9 980 € -0,08 %
Favorable[3]	*Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts* Rendement annuel moyen	11 540 € +15,37 %	13 450 € +10,39 %

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
[1] Ce type de scénario s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre septembre 2019 et septembre 2022 (scénario 3 ans).
[2] Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2021 et septembre 2024 (scénario 3 ans).
[3] Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2022 et septembre 2025 (scénario 3 ans).

La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'investisseur de détail peut avoir des conséquences sur les paiements réels.

Que se passe -t-il si SwissLife Gestion Privée n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :
• qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
• que 10 000 € sont investis.

Investissement : 10 000€	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 3 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux (montant)	318 €	565 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,20 %	1,89 % chaque année

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 1,81% avant déduction des coûts et de -0,08% après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	EUR 200
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	EUR 0
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,64% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	EUR 63
Coûts de transaction	0,21% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	EUR 20
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	20% max TTC, nette de frais de gestion fixes, par rapport à la performance de son indice de référence sous réserve que la performance de l'OPC soit positive et une fois les sous-performances des 5 dernières années toutes compensées. La commission de surperformance est cristallisée annuellement au 31 décembre. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	EUR 35

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée pour ce fonds est de 3 ans minimum.
Vous pouvez demander le remboursement de vos actions auprès du dépositaire avant 10h30 pour qu'il soit exécuté sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour, les opérations de rachat étant exécutées de façon quotidienne.
La détention pour une durée inférieure à la période recommandée est susceptible de pénaliser l'investisseur.
Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») et de Swing Pricing peuvent être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le prospectus.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

En premier lieu, il revient au Mandant de contacter son interlocuteur habituel. Si des difficultés persistent, le Mandant peut envoyer sa demande auprès de la direction juridique de SLGP :
Par courrier :
SwissLife Gestion Privée
Direction Juridique
7, place Vendôme - 75001 Paris

Par mail : reclamation@swisslifebanque.fr

Le Mandant recevra à compter de la réception de sa réclamation par les services de SLGP :
•• Un accusé de réception, dans un délai de dix jours ouvrables, sauf si la réponse est apportée dans l'intervalle.
•• Une réponse dans un délai maximal de deux mois, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Autres informations pertinentes

Le Fonds est classifié « Article 8 » au sens du Règlement SFDR.

Le prospectus, le rapport annuel et les documents périodiques ainsi que la dernière valeur liquidative du produit sont disponibles sur le lien suivant www.banqueprivee.swisslife.fr/swiss-life-banque-privee/publications/caracteristiques-fonds-et-produits/gamme-opc".

En cas d'insatisfaction quant aux suites données à une réclamation, l'investisseur peut contacter le Médiateur de l'AMF par courrier - 17, place de la Bourse - 75002 Paris ou formulaire électronique (https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur).

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.